

# Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ?

Jean-Louis CHALÉARD  
Professeur à l'Université de Paris Panthéon-Sorbonne

*Texte publié dans « L'Afrique. Vulnérabilité et défis », LESOURD M. (coord.)  
Collection Questions de géographie, Nantes (France), © Éditions du Temps,  
2003, 447 p., pp. 267-292*

Les relations cultures vivrières – cultures commerciales constituent un des thèmes récurrents de la littérature africaniste depuis de nombreuses décennies. Dans les années 1960, René Dumont s'en prenait déjà aux cultures d'exportation qui se développaient au détriment des cultures vivrières<sup>1</sup> Dans la décennie 1970, des chercheurs ont stigmatisé le rôle des cultures commerciales dans les famines qui ont dévasté l'Afrique sahélienne et sahélo-soudanienne à la suite des grandes sécheresses<sup>2</sup>.

Si les paysanneries ouest africaines pratiquent quasi unanimement les cultures vivrières, l'espace ouest africain est aussi une des grandes régions du monde de productions tropicales destinées aux pays tempérés. C'est la première région productrice de cacao du monde (avec près de 60 % de la récolte mondiale) et un producteur notable de denrées variées : arachide, huile de palme, caoutchouc, coton, etc. La présence des unes et des autres pose nécessairement de nombreuses questions.

Il s'agit de cultures par définition différentes. Les cultures vivrières sont destinées à l'alimentation du groupe familial, que la famille soit élargie (lignage ou segment de lignage) ou réduite au ménage. En revanche, ce qu'on appelle en général cultures commerciales, ce sont des productions destinées le plus souvent à l'exportation, pratiquement pas consommées par les producteurs et qui fournissent les revenus nécessaires à l'exploitation.

Les différences peuvent être déclinées à partir de multiples critères. Les premières ont été adoptées au cours des siècles par les agriculteurs sans rupture avec les systèmes anciens, alors que les secondes ont été principalement développées depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle à l'initiative des puissances européennes coloniales. Leur essor ne paraît pas pour autant indépendant des unes des autres ; les liens nombreux qui les unissent, les modalités de leur

---

1 Dumont, 1961.

2 Copans, 19.

développement comme leur place respective dans les systèmes de production sont à l'origine des critiques qui ont affecté les cultures commerciales.

L'évolution qui affecte l'Afrique occidentale ces dernières années a introduit des éléments nouveaux importants. L'explosion démographique jointe à des pratiques agricoles extensives, conduit à la saturation des terroirs, accentuant les concurrences entre les différentes cultures. L'explosion urbaine donne naissance au développement d'un "vivrier marchand"<sup>3</sup> qui accroît singulièrement le champ des cultures commerciales. Enfin, la vague néolibérale, qui se traduit par des Plans d'ajustement structurels, par l'ouverture des frontières et la privatisation des organismes d'État, a de multiples effets sur les unes et les autres. Devant, aux yeux des théoriciens de la Banque mondiale, favoriser l'essor de l'agriculture et améliorer le revenu des paysans, elle affecte en priorité les cultures d'exportation, mais elle concerne aussi les cultures vivrières, par une série d'effets directs et indirects.

Il convient donc de revisiter une vieille question souvent posée en termes dualistes en s'interrogeant sur l'évolution des relations entre ces différentes cultures. L'opposition menée entre cultures vivrières et cultures commerciales (largement d'exportation) n'est-elle pas trop réductrice ? Et l'évolution actuelle ne conduit-elle pas à reconsidérer leurs relations ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de revenir d'abord sur la nature de ces cultures et leur développement respectif qui permettent de comprendre la teneur des relations. Ensuite nous nous interrogerons sur les concurrences ou complémentarités qui peuvent les lier, objet de multiples débats dans la littérature en sciences sociales sur l'Afrique. Cela nous permettra de mieux voir dans quelle mesure les multiples changements de ces dernières années modifient les rapports des unes avec les autres.

## **I. Deux univers séparés ?**

### **1. Des cultures différentes**

Pour les laudateurs de l'agriculture marchande, véhicule de la "modernité", comme pour les pourfendeurs des cultures d'exportation, génératrices de déséquilibres et de famines, les cultures vivrières et les cultures commerciales renvoient largement à deux univers différents : l'un, "traditionnel", fondé sur l'autosubsistance et une économie locale peu ou pas monétarisée, l'autre sur l'ouverture, l'échange.

L'agriculture vivrière associe en général des plantes qui fournissent la base des plats, céréales (mil, sorgho, maïs) ou féculents (igname, manioc, banane), de nombreux légumes et condiments, destinés à l'élaboration des sauces (piment, gombo, etc.) et des plantes chargées de fournir les matières grasses, qu'il s'agisse de cultures (arachide) ou d'arbres qui souvent ne sont pas cultivés mais simplement protégés (palmier à huile en régions équatoriales, néré, karité en zone tropicale).

---

<sup>3</sup> Chaléard, 1996 et Chaléard, 1998

La répartition des cultures vivrières en Afrique de l'ouest fait apparaître de vastes aires dominées par une ou plusieurs cultures. Au nord se distingue la zone des millets, au sud-ouest celle du riz et à l'est, le long du littoral, celle des tubercules et féculents, singulièrement de l'igname (figure 1). Les faits naturels se mêlent étroitement aux faits de civilisation et à l'histoire pour rendre compte de cette répartition. La prépondérance des millets au nord est largement liée à la relative faiblesse des précipitations. On a souvent expliqué l'opposition est-ouest, plus au sud, par des raisons tenant aux civilisations : à l'ouest, où les populations dites "acéphales" cultiveraient le riz, s'opposerait l'est, dominé par des sociétés à État, mieux structurés et qui privilégieraient l'igname. En fait, l'essor du riz dans certaines parties occidentales est récent, datant de la colonisation. Le manioc et la banane plantain ont connu, depuis quelques décennies, un vif essor dans de nombreux secteurs. Et partout les cultures se mêlent étroitement, les frontières n'ayant rien de strict.

Les cultures commerciales sont différentes (figure 2). Les zones soudaniennes et sahélo-soudaniennes sont le domaine de cultures annuelles (arachide, coton), tandis que le sud, de climat subéquatorial plus humide est le domaine de plantes arbustives (café, cacao, hévéa, etc.). Par ailleurs, ces cultures n'occupent pas tout l'espace rural ouest africain. Elles sont plus importantes près des côtes et le long des grands axes de circulation. Si la prépondérance des régions côtières guinéennes se justifie par des raisons naturelles, le climat chaud et humide étant favorable à un large éventail de cultures, c'est surtout le signe d'une agriculture agro-exportatrice, privilégiant les côtes et les secteurs bien reliés aux ports exportateurs.

Il faut remarquer toutefois que si cultures vivrières et cultures commerciales sont dans l'ensemble différentes, les distinctions ne sont pas toujours bien tranchées. Ainsi, l'arachide est tantôt une grande culture commerciale (comme au Sénégal), tantôt une culture vivrière (cas fréquent en Côte d'Ivoire). Le palmier à huile, dont l'utilisation a été et est souvent encore pour l'autoconsommation, est depuis longtemps une plante dont la production est commercialisée et qui est devenue une grande culture commerciale du littoral ouest africain, etc.

## **2. Des modes de diffusion et de développement différents**

Les cultures vivrières sont souvent cultivées depuis très longtemps en Afrique occidentale. Certaines ont été domestiquées sur place. C'est le cas de nombreuses céréales (comme le fonio), de variétés d'igname, etc. Il existe également des variétés locales de riz (*Oryza glabberima*). Cela n'a nullement empêché l'assimilation progressive par les populations autochtones d'espèces importées, comme le maïs ou le manioc, venus d'Amérique, ou la banane plantain qui serait originaire d'Asie, et d'introduction beaucoup plus ancienne, sans oublier les variétés de riz asiatiques (*Oryza sativa*).

Le développement des cultures commerciales s'est fait de façon radicalement différente. Pour l'essentiel ces dernières ont été introduites par les colonisateurs européens.

Certes, cette affirmation est à nuancer et à préciser. L'Afrique, avant la colonisation, n'ignorait pas l'échange<sup>4</sup>. Le commerce de la kola était au XIX<sup>ème</sup> siècle l'objet d'un commerce intense entre l'Afrique forestière et les places marchandes du Sahel. La production de cacao existait sur la côte guinéenne en pays Yoruba et Ashanti, ainsi que dans le sud-ouest de l'actuelle Côte d'Ivoire. Cependant, avec la colonisation, le développement des cultures commerciales change d'échelle : ainsi, ce sont les Français qui diffusent massivement la culture de l'arachide au Sénégal, celle du café et du cacao en Côte d'Ivoire, etc. Par ailleurs, ces cultures commerciales sont destinées aux métropoles, c'est-à-dire à l'exportation hors d'Afrique. Changeant d'échelle, elles changent aussi de nature. Avec la colonisation se constitue largement le dualisme cultures vivrières en priorité destinées à l'autosubsistance – cultures commerciales d'exportation qui fournissent les revenus.

L'introduction des cultures d'exportation a revêtu un caractère obligatoire : que les cultures aient été forcées (champ du commandant) ou qu'elles aient été rendues nécessaires pour payer l'impôt. Cette obligation n'a pas été, dans un premier temps, sans entraîner de vives oppositions de la part des populations, oppositions qui se sont manifestées de différentes manières (révoltes violentes, résistance passive...). Bien vite cependant, dans de nombreuses régions, les agriculteurs ont développé des cultures commerciales pour se procurer les biens de consommation qui affluaient sur les marchés ou dans les magasins des grandes maisons de commerce.

En outre, ces cultures ont bénéficié de soutiens multiformes de la part de la puissance publique. L'essentiel de l'effort de recherche et de promotion des cultures a été fait en faveur des cultures d'exportation. Ainsi, dans les colonies françaises, des primes sont allouées après la Seconde Guerre mondiale à la plantation de café et de cacao, alors que le secteur vivrier est laissé de côté. Des organismes de recherche sont créés (IRHO, IFCC, etc.)<sup>5</sup>, visant à mettre au point des variétés nouvelles d'abord dans le domaine des cultures d'exportation.

Les États, aux indépendances, loin de diminuer ces productions, les ont favorisées, en vue d'obtenir des revenus par le jeu des taxes ou des prélèvements à l'exportation. Beaucoup de production sont développées grâce à la mise en place de sociétés d'État ou de sociétés mixtes qui sont chargées de promouvoir des cultures. Si la Côte d'Ivoire s'illustre dans les années 1960 et 1970 par le volontarisme et l'ampleur de sa politique, créant de nombreuses sociétés (Sodepalm pour le palmier, Sodesucre pour le sucre, etc.), le cas n'est pas unique. En Afrique francophone, le développement du coton repose sur des programmes solidement encadrés par l'État s'appuyant sur des sociétés mixtes (associant une compagnie française, la CFDT<sup>6</sup>, et les États), et/ou sur des organismes chargés d'encadrer l'agriculture au plan local (comme les Organismes Régionaux de Développement, au Burkina Faso).

Ces politiques sont couronnées de succès. La plupart des productions sont multipliées

---

4 Pélissier, 1995.

5 Institut de Recherche des Huiles et Oléagineux et Institut Français du Café et du Cacao.

6 Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles.

par deux, trois ou quatre entre le début des années 1960 et le début des années 2000<sup>7</sup>. Si l'arachide, culture d'introduction ancienne, progresse d'à peine 50 % en 40 ans, la production de coton est multipliée par 12...

Certes, ni l'administration coloniale ni les autorités indépendantes ne se sont totalement désintéressées des cultures vivrières. Sous la colonisation, les autorités veillaient à ce que les centres urbains soient correctement ravitaillés et partout où cela était possible encourageaient la production vivrière. Les gouvernements des États indépendants ont mené des actions en faveur des cultures vivrières à travers des organismes de "développement" ou de contrôle. Cette politique a connu un essor net dans les années 1980, après la conférence de Lagos en 1979 qui faisait de "l'autosuffisance alimentaire" une des priorités des gouvernements ouest-africains. Cependant, les fonds alloués aux politiques de développement vivrier ont toujours été très en deçà des sommes consacrées aux cultures d'exportation et les proclamations des gouvernants n'ont pas toujours été suivies d'effets. Des variétés nouvelles (de riz pluvial, d'igname...) ne sont diffusées que tardivement. Si le volume global des principales productions fait plus que tripler entre les années 1960 et les années 2000, cela est dû essentiellement à la volonté des paysannes, soucieuses de ne pas délaisser un secteur vital.

### **3. Une séparation des deux types de culture peu fréquente**

#### ***La faiblesse des systèmes d'autosubsistance exclusifs***

Si cultures vivrières et cultures commerciales a bien des égards s'opposent, il est rare cependant en Afrique occidentale que celles-ci soient séparées dans les systèmes de production. Les deux cas extrêmes, agriculture intégralement d'autosubsistance et grandes plantations industrielles, étant loin d'être dominants.

Les producteurs pratiquant une agriculture d'autosubsistance correspondent à des situations exceptionnelles. Dans certaines régions de montagne ou aux conditions naturelles difficiles (aux marges du Sahel), les paysans comptent sur la migration des jeunes pour se procurer le numéraire nécessaire, ce qui les dispense (partiellement) de faire des cultures commerciales. Occasionnellement, des producteurs qui ont une autre activité n'ont pas besoin de vendre leur production : artisans dans les villages ou citadins qui ont un travail rémunéré (commerce, salariat) et qui se contentent de faire des cultures pour leur propre alimentation.

#### ***Les grandes plantations : un type d'agriculture exportatrice non dominant***

Les grandes plantations, qui présentent peut-être le modèle le plus achevé de l'agriculture agro-exportatrice, sont rares en Afrique occidentale. Il s'agit d'exploitations couvrant de vastes superficies, employant des techniques modernes (à base de plants sélectionnés, de produits chimiques, etc.), pratiquant en général la culture pure. Les paysages traduisent la rupture avec l'agriculture paysanne : vastes parcelles géométriques de cultures

<sup>7</sup> D'après les données de la FAO.

commerciales, aux plants alignés, avec des chemins d'exploitation quadrillant le domaine, excluant les cultures vivrières. Ces plantations présentent elles-mêmes des formes variées.

Les plus importantes correspondent à de vastes blocs agro-industriels associant une grande plantation, une unité de transformation industrielle et éventuellement des petites exploitations familiales. Certaines sont anciennes comme la plantation d'hévéa " Firestone " au Liberia, aménagée à la suite d'une concession octroyée en 1926. La plupart sont postérieures à 1960 voire 1970. Elles résultent pour une faible part d'investissements privés au départ (notamment du redéploiement des compagnies caoutchoutières après les guerres d'Indochine). Les États indépendants se sont lancés dans de vastes projets agro-industriels, soit pour renforcer des secteurs anciens (cas du palmier à huile au Bénin ou en Côte d'Ivoire), soit pour promouvoir de nouvelles cultures (cane à sucre, hévéa). Depuis les années 1990, un mouvement général de " libéralisation " a conduit à privatiser ces sociétés qui ont été vendues au secteur privé national ou étranger.

Ces vastes ensembles ont été l'objet de nombreux reproches. Si les conséquences de leur présence ne sont pas dramatiques pour les populations locales lorsqu'ils sont installés dans des zones peu peuplées, ce qui est souvent le cas (comme la plupart des complexes sucriers des savanes soudaniennes), il n'en va pas de même lorsqu'ils sont établis dans des zones très peuplées (comme les palmeraies du sud-est de la Côte d'Ivoire ou du sud du Bénin et du Togo). L'extension des plantations s'est alors faite au détriment des populations locales et limite les possibilités de culture de celle-ci. Ceci est d'autant plus fâcheux que les grandes plantations agro-industrielles ont toutes connu des difficultés dans les années 1980-1990 et que leur rentabilité est incertaine.

Par ailleurs, se sont développées des plantations privées de taille plus modeste (inférieures à 1000 ha, souvent entre 20 et 100 ha) dans des secteurs diversifiés, principalement la banane et l'ananas. Elles sont le fait de sociétés nationales ou étrangères, de grands planteurs citadins, et parfois de petits producteurs organisés en coopératives ou encadrés par les États. De plus en plus, ce secteur est dominé par les grands groupes étrangers, qui possèdent des plantations et contrôlent la commercialisation : ainsi, les grandes sociétés bananières internationales comme Dole ou Chiquita contrôlent en 2002 une part importante de la production de banane ivoirienne. Ces cultures sont en générales concentrées dans quelques secteurs du littoral, non loin des ports d'exportation. La culture intensive exclu les cultures vivrières. Cependant, les plantations de banane sont souvent localisées dans les bas-fonds humides et faciles à irriguer, si bien que les versants sont couverts d'autres plantes et domaine de l'agriculture vivrière, parfois associée chez les petits producteurs à la culture de la banane douce, comme c'est le cas au nord d'Abidjan, par exemple.

Reste que ces cultures dans l'ensemble limitent le développement d'une agriculture vivrière et, entre les mains de grandes sociétés étrangères ou de la bourgeoisie nationale, excluent largement les paysans du sol, là où elles sont développées.

### ***Les périmètres aménagés par les autorités : des cas ponctuels***

Les grands périmètres aménagés par les États présentent un cas un peu différent. Il s'agit de vastes ensembles, souvent en cultures homogènes. Par leur techniques " modernes " comme par la monoculture pratiquée, ils se rapprochent beaucoup du cas précédant. Il s'en distinguent par la volonté des gouvernants de promouvoir une petite agriculture africaine. En outre, même si parfois les cultures industrielles sont développées (coton, canne à sucre), les cultures vivrières, notamment le riz, sont privilégiées, dans le cadre des politiques d'autosuffisance nationale.

Ces grands projets ne sont pas nouveaux. Les tentatives d'aménagement du Niger ont commencé sous la colonisation. La plupart ont été des gouffres financiers et des échecs techniques, dont les résultats sont sans commune mesure avec les sommes engagées, que ce soit l'aménagement du delta intérieur du Niger, repris régulièrement depuis plus d'un demi-siècle ou de vastes opérations récentes comme l'aménagement de la dépression Niger-Bénoué au Nigeria. Les principes en sont sensiblement toujours les mêmes : l'État installe des colons, sensés faire une agriculture moderne, c'est-à-dire avec des calendriers stricts, l'emploi d'intrants, etc. Les cultures doivent être commercialisées. Ces opérations ont connu de gros problèmes techniques : salinisation des sols, abaissement de la nappe phréatique, etc. Surtout les coûts de production sont très élevés, si bien que leur rentabilité économique est incertaine : ainsi, le riz produit dans le delta du fleuve Sénégal revenait, avant la dévaluation du franc CFA, 4 fois plus cher que le riz importé à Dakar. Ces projets, qui ont fleuri dans les années 1960 et 1970 ont donc fortement diminué ensuite. Et leur place, comme dans les cas précédents, à l'échelle ouest africaine reste secondaire

En fait, l'essentiel des productions commerciales ou vivrières sont fournies dans le cadre d'une agriculture paysanne associant les deux types de cultures.

## **II. Des associations fréquentes et complexes**

### **1. L'introduction des cultures d'exportation dans l'agriculture vivrière paysanne**

Si les puissances coloniales ont cherché à imposer les cultures d'exportation, leur introduction ne s'est pas faite par substitution aux cultures vivrières mais par ajout. Les paysanneries ouest africaines ont intégrées les cultures nouvelles à leurs systèmes anciens sans abandonner les cultures vivrières. Ainsi, la majorité de la production commerciale est le fait, en Afrique de l'ouest, d'agriculteurs qui associent cultures vivrières et commerciales au sein d'exploitations familiales en général petites (de l'ordre de 5 à 6 ha, parfois moins). Dominant de façon quasi exclusive dans le domaine du cacao, du café, du coton, de

l'arachide, les petits producteurs sont aussi nombreux dans les secteurs du palmier à huile, voire de l'hévéa, de l'ananas, de la banane douce, etc.

L'introduction des cultures commerciales a entraîné des changements importants dans l'organisation des tâches. En général, les cultures d'exportation sont contrôlées par les chefs de famille, qui réalisent les ventes et à qui reviennent les revenus. Dans beaucoup de sociétés elles ont pris, chez les hommes, la place des activités "nobles" avant la colonisation (chasse, guerre...). Les femmes qui s'occupaient largement des cultures vivrières ont conservé un rôle majeur dans ce domaine. Cependant, les cultures commerciales venant s'ajouter aux cultures vivrières, ont amené un accroissement de la charge de travail dans des exploitations où la main-d'œuvre est pour l'essentiel familiale, et une extension des superficies cultivées.

Sur un autre plan, elles ont contribué à la diffusion de l'économie monétaire, même si elles n'en sont pas la seule cause. Elles ont ainsi participé aux multiples conséquences qu'a eues cette diffusion, touchant tous les aspects de la vie paysanne, transformant les modes de consommation (avec la diffusion de nouveaux produits) et les rapports sociaux (plus individualistes). Sur le plan foncier, la terre nourricière, bien collectif géré par les anciens ou des "maîtres de la terre", est devenue de plus en plus source de revenus personnels, entraînant le développement d'une appropriation individuelle, de ventes, voire des locations pour faire les cultures "de rapport".

On trouve dans ces modalités de développement des cultures d'exportation, la source des critiques qui leurs sont adressées.

## **1. Des concurrences pour le temps et pour l'espace.**

On reproche habituellement aux cultures d'exportation de concurrencer les cultures vivrières dans l'emploi du temps et dans l'occupation de l'espace. La production vivrière ainsi s'en ressentirait et le faible prix des cultures commerciales payées au paysan ne leur permettrait pas de compenser la diminution des récoltes destinées à l'autoconsommation.

Effectivement, dans les zones saturées, l'extension des cultures d'exportation peut conduire à une surexploitation des sols qui remet en cause les systèmes de production. Cette évolution doit cependant être nuancée : en général, la saturation foncière est autant ou plus liée à la croissance démographique qu'à l'essor des cultures d'exportation. L'exemple bien connu du pays sereer est là pour le montrer<sup>8</sup>. Au début du siècle, les Sereer cultivaient essentiellement du mil (figure 3) : au-delà d'une couronne de champs permanents autour du village, ensemencée en mil hâtif, les paysans faisaient alterner mil tardif et jachère pâturée dans des clairières ouvertes à la périphérie du village. L'introduction de l'arachide a entraîné la mise en place d'une rotation triennale jachère-mil-arachide sur la couronne extérieure à la place de la succession mil-jachère. L'association de l'élevage et la construction d'un parc

<sup>8</sup> Pélissier, 1995, Lericollais, 1999.



dense de *Faidherbia albida* enrichissant le sol et nourrissant le bétail, contribuait à la stabilité du système. Jusque dans les années 1950, le système a bien fonctionné. Depuis, l'extension des superficies cultivées l'a remis en cause : entraînant une réduction puis la disparition des jachères, la transhumance des troupeaux en saison des pluies, puisque la totalité des terres est mise en culture. La fertilisation par le bétail est donc réduite à la saison des pluies. L'exode temporaire des bovins, indispensable à la germination des graines, et la mécanisation, qui coupe les jeunes pousses arbustives, ont provoqué la réduction du parc arboré de *Faidherbia*.

L'introduction de l'arachide, qui entraîne une extension des superficies cultivées, a pu être mise en cause dans la " crise " du pays sereer. Pour autant, la croissance récente des mises en cultures est d'abord liée à l'explosion démographique qui a fait doubler voire tripler la population en moins de trois décennies, amenant des densités supérieures à 100 hab./km<sup>2</sup> localement. L'adoption de la traction attelée, suite à des opérations de vulgarisation, a également conduit à l'extension des cultures.

On le voit, l'augmentation des superficies et la saturation des terroirs sont liés à un ensemble de causes dont la culture commerciale n'est qu'un élément. Au demeurant, les sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 1970 et 1980 ont amené les producteurs à réduire les superficies cultivées en denrées commerciales, l'essentiel étant toujours pour eux d'assurer un minimum de production alimentaire pour assurer la survie du groupe.

Avec l'augmentation des densités de population, liée à la croissance démographique, la question de la place pour les cultures vivrières se pose de plus en plus. L'Afrique de l'ouest reste cependant une région globalement peu peuplée et dans bien des cas, les difficultés se situent sur un autre plan.

La conduite des différentes cultures peut conduire à des goulots d'étranglement dans les calendriers agricoles. C'est particulièrement vrai en zone sahélo-soudanienne où l'essentiel des travaux se déroule, de juin à octobre, durant la saison des pluies qui est très courte. Ainsi, la concurrence entre le mil et le coton dans le nord du Togo conduit les producteurs à limiter la production de coton<sup>9</sup>. Sinon, ils risquent de négliger les cultures alimentaires. En pays sénoufo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, l'introduction du coton entraîne une surcharge des calendriers agricoles à certaines périodes de l'année, particulièrement en juillet et août au cœur de la saison des pluies<sup>10</sup>.

L'adoption de la mécanisation, qui s'appuie sur la traction attelée, permet de soulager les exploitants lors des goulots d'étranglement : la préparation des champs, les sarclages (point souvent névralgique), la récolte (transport en charrette) sont réalisés beaucoup plus rapidement que dans le cadre d'une agriculture manuelle. Mais elle est le fait d'une minorité qui a les moyens d'adopter ce matériel et de le rentabiliser.

---

<sup>9</sup> Schwartz, 1986.

<sup>10</sup> Le Roy, 1983.

Dans certains cas, l'adoption des cultures commerciales a rovoqué le déclin des cultures vivrières anciennes. L'abandon des rizières en Casamance au profit de l'arachide, favorisée par le système de commercialisation, est un phénomène ancien<sup>11</sup>. Plus récemment, en Guinée Bissau, la mise en place de plantations d'anacardiens par les paysans conduit également à l'abandon des rizières. Ces plantations sont créés pour plusieurs raisons. D'abord, les prix sur le marché mondial sont relativement rémunérateurs alors que la production locale de riz se vend mal et que les paysans peuvent en revanche se procurer du riz importé à bas prix. Enfin, l'extension des plantations permet aux villageois de limiter les prétentions de la bourgeoisie urbaine, qui s'est lancée depuis quelques années dans la production d'anacarde, autant pour accaparer le foncier que pour produire une denrée rémunératrice ; en effet, si la terre n'est en général pas appropriée individuellement en Afrique de l'ouest, l'arbre en revanche l'est : planter des arbres pour une longue durée revient ainsi à contrôler le foncier. L'enjeu du mouvement est donc double. Mais le résultat est une réduction de la production rizicole par les agriculteurs.

La substitution des cultures vivrières par les cultures d'exportation accroît les risques des agriculteurs et peut avoir des effets dramatiques, si les prix des denrées alimentaires de base augmentent alors que le cours des produits d'exportation baissent. Les paysans deviennent doublement dépendants : des prix des produits d'exportation fixés sur les marchés internationaux du Nord, et des prix de denrées alimentaires, elles-mêmes sujettes à de fortes variations en fonction de critères variables (non seulement le volume des récoltes, lié aux conditions climatiques, mais aussi les possibilités d'importation, voire l'état des routes qui facilite ou non le ravitaillement intérieur...). C'est pourquoi, il est rare que l'agriculture vivrière soit totalement abandonnée. Ainsi, en Casamance, le déclin de la riziculture s'est accompagné d'une extension des cultures de mils et de sorghos qui entrent en alternance avec l'arachide.

Surtout, l'ensemble de ces cas, ne saurait faire oublier que dans bien des régions, il n'y a pas opposition, mais association entre cultures vivrières et cultures commerciales.

## **1. Des associations performantes**

En zone forestière, de climat chaud et humide, l'extension de l'économie de plantation a largement reposé sur l'association des différentes cultures. Le sud de la Côte d'Ivoire est exemplaire des étroites relations qui s'y nouent entre cultures vivrières et cultures d'exportation.

Cet espace est le domaine de l'économie de plantation caféière et cacaoyère. En même temps, c'est la partie du pays où la production vivrière est la plus élevée : le Sud produit, entre autres, presque la totalité de la banane plantain et du taro de la Côte d'Ivoire, environ les trois

---

<sup>11</sup> Cormier-Salem, 1992.

quarts du manioc et du riz. Cela prouve à l'évidence qu'il n'y a pas nécessairement opposition entre cultures vivrières et cultures d'exportation.

Le système dominant associe sur des défrichements renouvelés chaque année, ces deux types de cultures. Le producteur plante sur la nouvelle parcelle créée au détriment de la forêt des espèces vivrières variées (banane plantain, igname, taro, maïs, manioc, légumes, etc.) et des pieds de caféiers et de cacaoyers. Les premières, notamment la banane plantain qui sert de plante d'ombre aux jeunes cacaoyers, disparaissent au fil des années, au fur et à mesure que les arbustes grandissent et entrent en production. Ce système a la préférence des agriculteurs : c'est celui qui rémunère le mieux la force de travail ; il assure une production alimentaire abondante qui nourrit le groupe et fournit des revenus tant que les arbustes ne produisent pas ; et il permet, grâce à l'extension des plantations, une croissance du domaine foncier.

Depuis l'indépendance et le slogan "la terre à celui qui la cultive", joint à des prix relativement favorables du cacao, les autochtones et des immigrants de plus en plus nombreux se sont livrés à une véritable course à la terre. Les défrichements, nécessaires pour la plantation de cacaoyers, ont entraîné une production vivrière abondante, qui dépasse de loin les capacités de consommation des familles et qui est écoulee sur les marchés citadins. Ces ventes permettent au planteur de subsister le temps que la plantation entre en production. Sur front pionnier, les parcelles mêlant cultures vivrières et cacaoyers couvrent ainsi de vastes superficies. Ainsi, à T. Koffikro (figure 4) dans le sud-ouest, les superficies moyennes cultivées en cacao (plus de 1 ha/actif) n'empêchant pas les familles de cultiver 0,30 ha par résidant en vivrier (pur ou associé) ce qui permet de nourrir la famille et même de vendre à l'extérieur (car il suffit d'environ 0,10 à 0,15 ha par personne pour assurer l'autosubsistance ici).

Par ailleurs, la complémentarité des cultures dans l'emploi du temps des planteurs semble assez bonne. Globalement, les défrichements et les cultures vivrières occupent le producteur et sa famille la première moitié de l'année, les cultures commerciales la seconde. Selon les plantes et les espèces, la qualité de la relation varie bien sûr. Il y a une bonne complémentarité par exemple entre l'igname, dont les gros travaux de buttage ont lieu en mai-juin, de sarclages en juillet-août, et le cacao dont le nettoyage de la parcelle et la récolte commencent en septembre. Entre café et maïs, les complémentarités sont également bonnes : les nouvelles variétés de maïs permettent de récolter la céréale en juillet, avant les gros travaux de nettoyage et de récolte du café<sup>12</sup>, etc. La diversité des cultures vivrières paysannes, l'étalement des soins et des récoltes toute l'année (pour la banane plantain, le manioc...) font que dans l'ensemble les concurrences sont faibles.

Les limites de ce système tiennent à la disparition des forêts qui entraîne une réduction des défrichements et une baisse des superficies associant productions vivrières et

---

<sup>12</sup> Chaléard, 1996.

d'exportation. Dans ce cas, la production alimentaire peut décliner. Dans cette situation, les agriculteurs pratiquent les cultures destinées à la subsistance dans des jachères, en marge des plantations. Du riz et du maïs sont développés dans les bas-fonds, impropres aux cultures arbustives. En outre, une nouvelle variété d'igname, originaire du Ghana, s'est répandue depuis la fin des années 1980 (appelée “ *cacao sié* ”, littéralement “ la terre à cacao ” dans les langues akan et ashanti) : plantée en faible densité dans les plantations, elle fournit un apport alimentaire substantiel sans amoindrir la récolte de cacao.

Dans les régions de savane de l'Afrique soudanienne, le coton est la principale culture d'exportation. Dans de nombreuses régions, son essor a entraîné une extension de la production de maïs, qui entre en alternance avec lui dans les rotations. C'est particulièrement vrai dans le sud du Mali et au Burkina Faso, où le maïs succède en général à une sole cotonnière. L'introduction de la plante industrielle autorise de bons rendements de maïs en deuxième année de culture, grâce à l'effet rémanent de l'engrais mis sur la sole cotonnière, une bonne complémentarité agronomique des deux plantes et ... parce qu'une partie de l'engrais accordé aux agriculteurs pour le coton est détourné sur la parcelle de maïs. Par ailleurs, si la rentabilité du coton diminue, en raison de la baisse des cours mondiaux depuis plusieurs années, cela est moins vrai pour l'association maïs-coton, car la production vivrière associée permet de nourrir la maisonnée et de vendre les surplus sur les marchés. C'est ce qui explique en partie le développement du coton dans certaines zones (comme le nord-est de la Guinée) ou son maintien (comme au Mali et au Burkina) dans un contexte de baisse des prix.

Dans le sud du Togo, les complémentarités paraissent particulièrement bonnes<sup>13</sup>. Dans cette région, au climat à deux saisons des pluies, la plante alimentaire principale est le maïs. L'introduction du coton a permis un accroissement de la production vivrière. Les paysans cultivent la céréale durant la première saison des pluies et le coton pendant la seconde. La vulgarisation du coton s'accompagne de la diffusion des engrais et de produits phytosanitaires. La deuxième année de culture, le maïs profite de l'effet rémanent de l'engrais mis sur la sole cotonnière. Les producteurs peuvent ainsi pratiquer plusieurs années de suite la rotation maïs-coton. Ils y ajoutent le palmier à huile qu'ils plantent dans le champ et qui remplace les deux cultures quand il entre en production (au bout de cinq à six ans). Ce système permet à la fois de nourrir les populations locales, de ravitailler les villes en céréales (maïs), en corps gras (huile de palme)... et en vin de palme (tiré de la sève des arbres, une fois abattus, après une quinzaine d'années d'exploitation).

Ainsi, dans bien des cas, l'augmentation de production d'exportation va de pair avec une augmentation de la production vivrière, favorisant les grandes exploitations qui souvent peuvent jouer sur les deux tableaux. En fonction du milieu, de l'histoire et des sociétés, les situations varient. L'essor récent du “ vivrier marchand ” vient encore compliquer le tableau.

---

<sup>13</sup> Schwartz, 1986.

### III. Les mutations récentes des relations cultures vivrières – cultures d'exportation

#### 1. L'essor du “vivrier marchand”

Depuis trois ou quatre décennies, on assiste à l'essor du “vivrier marchand” pour nourrir les villes. Celui-ci se développe en raison de la formidable croissance démographique qu'a connue l'Afrique occidentale et qui multiplie les débouchés pour les productions locales, la consommation urbaine restant largement à base de produits nationaux<sup>14</sup>. Elle bénéficie aussi de l'essor des voies de communications qui ouvrent les grandes villes aux produits de l'intérieur : ainsi en Guinée Conakry, le goudronnage de la route qui relie la capitale au sud-est du pays a permis l'essor des ventes de riz local et l'extension de la riziculture de bas-fond<sup>15</sup>. L'efficacité des réseaux marchands locaux mais aussi la capacité d'innovation des artisans, surtout des femmes, joue également un rôle important. Ainsi, l'essor du manioc en ville est lié à sa transformation par des fabricantes, en attiéké en Côte d'Ivoire, en gari au Togo ou au Bénin<sup>16</sup>.

L'essor de ce vivrier pour les villes, modifie la nature des relations cultures vivrières - cultures d'exportation, puisque une concurrence par rapport aux marchés, nouvelle, apparaît. Ce n'est plus seulement pour nourrir le groupe familial que sont produites les cultures vivrières, mais aussi, parfois, parce qu'elles sont plus rémunératrices que les cultures d'exportation.

Ces dernières, au moins jusqu'à une date récente, bénéficiaient cependant de deux atouts : la garantie d'achat de la production et un prix minimum fixé en début de campagne, réduisant les risques pour le paysan. C'est pourquoi, il se développe en priorité là où l'écoulement est assuré et les prix suffisamment rémunérateurs : près des villes ou le long des grands axes de circulation.

En même temps, l'essor du vivrier marchand est le fait de catégories de producteurs bien spécifiques. Les plus nombreux correspondent à des groupes plus ou moins dépendants pour qui c'est une source de gains et d'émancipation : jeunes et cadets sociaux (qui n'ont pas de terres et bénéficient de prêts dans les bas-fonds en saison sèche) ; femmes, exclues de l'agriculture d'exportation dominée par les hommes ; allochtones sans terre, qui louent des parcelles, etc. À l'autre extrémité, on trouve des grands producteurs pour qui ces cultures entrent dans une logique de diversification et de cumul des ressources, des fonctionnaires et des cadres urbains, qui connaissent les marchés, peuvent utiliser leurs revenus pour employer

14 Chaléard, 1996.

15 Chaléard, Moustier, Leplaideur, 2002.

16 L'attiéké et la gari sont des sortes de semoules de manioc qui diffèrent par leur mode de préparation.

des manœuvres en cas de besoin, peuvent investir dans l'irrigation : ils produisent au bon moment lorsque les cours sont hauts (dans le maraîchage par exemple) ou gardent leurs productions (céréales entre autres) lorsque les prix baissent. Les situations varient cependant selon les lieux et les productions.

## **1. La diversité des modalités de développement du vivrier marchand**

Sans épuiser le large éventail des cas possibles, on peut distinguer au moins trois grands types de développement du vivrier marchand.

D'abord, une grande partie de la production commercialisée provient des associations entre cultures d'exportation et cultures vivrières, comme nous l'avons vu. Le vivrier marchand se développe alors dans le sillage de l'agriculture de plantation. Ainsi, en Côte d'Ivoire, près des grands axes de circulation dans le Sud-Ouest ou dans les secteurs du Sud-Est où subsistent encore des forêts à défricher. Ce système a subi des infléchissements, pour répondre à la demande urbaine : par exemple, les agriculteurs augmentent la densité de plants de banane par hectare en première année ou allongent la durée d'exploitation vivrière de la parcelle afin d'accroître les surplus vivriers. Il a l'avantage de permettre une diversification des revenus des exploitants. Lors des périodes d'effondrement des cours, comme ce fut le cas pour le café et le cacao en Côte d'Ivoire, en 1989-1990, les cultures vivrières fournissent une partie des revenus que les cultures d'exportation n'apporte plus.

Dans de nombreuses régions, bien reliées aux villes ou proches d'elles, l'agriculture vivrière prend le relais de l'agriculture d'exportation en crise ou absente.

Dans le Sud-Est ivoirien, urbanisé, on assiste à une reconversion vers l'agriculture vivrière marchande, comme par exemple dans le département d'Agboville, au nord d'Abidjan. Là, en raison de l'ancienneté de l'économie de plantation, développée dès l'entre-deux-guerres, les forêts ont largement disparu. Depuis les années 1970 et surtout 1980, avec le bitumage des routes et la croissance des besoins de la métropole nationale, on assiste à la reconversion des vergers de caféiers et de cacaoyers. Les villageois développent l'igname, le maïs, les légumes et surtout le manioc, plante qui demande peu de soins, fournit des revenus élevés par hectare et peut être cultivée sur de vieilles jachères de caféiers. Dans certains villages, entre 50 et 100 km de la métropole, alors que les recettes tirées du café et du cacao déclinent, le revenu agricole global progresse grâce aux ventes de vivres.

L'essor d'un vivrier marchand est favorisé dans le Sud-Est ivoirien en raison de l'importance de l'urbanisation et de la présence d'Abidjan. Mais des phénomènes identiques sont perceptibles dans de nombreuses autres régions de plantation. Le Sud-Ouest du Nigérian a ainsi connu une évolution analogue dès la décennie 1960, les cultures destinées aux marchés

urbains venant remplacer une production cacaoyère déclinante en raison de l'ancienneté des vergers. Les évolutions ultérieures n'ont fait que renforcer cette évolution, ancrant les pratiques nouvelles dans la société<sup>17</sup>.

Dans des régions où cultures vivrières et cultures industrielles sont concurrentes, ces dernières ne l'emportent pas toujours. Ainsi, dans le centre du Togo, la production alimentaire principale est l'igname, dont le cycle s'étale sur 8 mois, ce qui interdit une association avec le coton. En outre, les calendriers sont en partie concurrents : semis du coton et buttage de l'igname, récolte des deux productions se font souvent au même moment. Le long des principaux axes routiers, qui permettent une évacuation facile sur Lomé, les agriculteurs se lancent dans la culture commerciale de l'igname plus rémunératrice que celle du coton, pourtant fortement encadré par l'État.

Là où les cultures d'exportations ne se développent pas, le vivrier apporte aux producteurs des revenus qu'ils n'avaient pas ou qu'ils devaient souvent aller chercher autrefois dans l'immigration. Dans le nord-est ivoirien, le coton n'a pas été diffusé autant en raison des résistances locales sous la colonisation qu'en raison de l'enclavement de la région. Les paysans lobi ont développé l'igname comme culture commerciale, qu'ils écoulent sur Abidjan à des prix parfois très rémunérateurs. Ils associent igname pour la vente la première année, puis trois ou quatre ans de cultures de céréales (sorgho, maïs, mil), avant que le champ ne retourne à la jachère. Dans ce cas, l'igname, culture vivrière, est devenue une véritable culture commerciale, à l'égale des produits d'exportation.

Parfois, on a affaire à l'apparition de nouvelles cultures ou qui avaient une place très secondaire et sont promues au rang de cultures commerciales. C'est le cas au Niger dans les régions sahélo-soudaniennes (Ader, Madoua, etc.) où la culture de l'oignon pour ravitailler le marché national mais aussi les marchés étranger, et particulièrement Abidjan, fournit aux agriculteurs une source de revenu monétaire dans des régions déshéritées et une culture de contre-saison, alors que la saison des pluies est consacrée à la production de denrées d'autosubsistance. C'est le cas aussi avec la pomme de terre dans la région de Labé, dans le Fouta Djallon, en Guinée. Dans cette zone, la production s'est développée depuis les années 1980 à l'initiative de producteurs dynamiques, groupés au sein d'une fédération qui défend leurs intérêts. Elle a bénéficié de l'appui de la coopération française et de coûts de transports peu onéreux, car les camions qui viennent de Conakry cherchent du fret de retour.

Enfin, le vivrier marchand se développe autour et dans les agglomérations urbaines<sup>18</sup>. Toutes les grandes métropoles sont entourées d'une ceinture de cultures ou de périmètres qui s'étendent pénètrent jusqu'au cœur des cités. Les cultures se développent dans les bas-fonds humides et non constructibles, mais aussi en saison des pluies sur les parcelles non encore construites, voire sur les trottoirs.

---

<sup>17</sup> Guyer, 1997.

<sup>18</sup> Moustier *et al.*, 1999.

Cette agriculture est parfois uniquement destinée à l'autosubsistance. Plus souvent, elle est le fait de producteurs qui en retirent des revenus substantiels. Autant que la croissance des villes, la chute des revenus et l'augmentation du chômage qui ont frappé les agglomérations depuis les années 1980 et la mise en place de Programmes d'ajustement structurel, ont entraîné une multiplication des producteurs : marginaux de l'économie urbaine, pour qui il s'agit de l'unique source de revenu, salariés et fonctionnaires pour qui l'agriculture est un moyen de diversifier les ressources du ménage.

Les cultures maraîchères, productions fragiles, qui fournissent une forte valeur à l'hectare, sont les plus répandues car elles valorisent le mieux une terre rare (comme à Lomé, par exemple)<sup>19</sup>. Occasionnellement, d'autres plantes sont cultivées : le maïs, destiné autant aux hommes qu'aux animaux d'élevage en ville, le bananier, à l'état de pieds dispersés dans toute l'agglomération, etc. À la périphérie de nombreuses villes de la zone guinéenne, de la Côte d'Ivoire au Nigeria (Abidjan... Lomé...Cotonou...), se développe le manioc, dont la consommation a fortement augmenté : production pondéreuse, les prix sont grevés par les frais de transport dès qu'on s'éloigne des lieux de consommation ; près des villes, c'est une culture peu exigeante, facile à cultiver et hautement rentable. Dans tous ces secteurs, le manioc est devenu une véritable culture commerciale, éliminant les cultures d'exportation quand elles étaient présentes.

Ce développement du vivrier marchand connaît cependant des limites et ne saurait résoudre tous les problèmes.

## 1. Limites et contradictions actuelles

Il se heurte encore dans certains pays à la faiblesse du marché intérieur, liée à des taux d'urbanisation peu élevés (comme au Burkina et au Niger), accentués par le bas niveau de vie des populations urbaines, ce qui limite leur pouvoir d'achat. Ainsi au Burkina Faso, dans les 1990, la culture du coton est entrée en crise, à cause de la chute des cours, du développement des maladies, du coût des intrants. Les paysans se sont reportés sur le maïs. Mais en 1993-1994, les prix se sont effondrés et la production n'a pas pu être totalement écoulee : les marchés urbains sont trop réduits ou insolubles ; les voies de communications insuffisantes ne permettent pas d'atteindre parfois des campagnes en situation de déficit alimentaire<sup>20</sup>.

Par ailleurs, la chute des revenus des produits d'exportation sur les marchés internationaux ne favorise que partiellement les cultures vivrières. Certes, elle accroît l'intérêt du vivrier par rapport à la culture d'exportation. Mais, l'État vit en partie des revenus tirés des cultures d'exportation, les commerçants des achats des producteurs, etc. Par ses effets induits, la production d'exportation joue un rôle majeur dans toute l'économie de ces pays. La

---

<sup>19</sup> Schilter, 1988.

<sup>20</sup> Tallet, 1997.



“ crise ” actuelle des principales denrées a pour effet de diminuer l’activité en ville et de participer à la paupérisation des citadins. Celle-ci se traduit pas une tension sur les prix des produits vivriers qui restent souvent insuffisamment rémunérateurs. Ajoutons que la crise des cultures d’exportation se traduit dans pratiquement toute l’Afrique occidentale par une extension des cultures illicites, notamment de cannabis, qui procure des revenus par hectare et par journée de travail sans commune mesure avec les autres productions, ce qui, d’une certaine façon, freine l’essor du vivrier comme culture commerciale, même si sa production est beaucoup plus dangereuse pour les agriculteurs...

La libéralisation récente devrait offrir, aux yeux des institutions financières internationales, de nouvelles opportunités aux cultures vivrières et aux cultures d’exportation. Elle doit favoriser les cultures d’exportations “ tropicales ” pour lesquelles l’Afrique de l’ouest bénéficie d’atouts nombreux, notamment climatiques. Mais dans l’ensemble, la théorie des avantages comparatifs aboutit à faire produire les mêmes denrées à tous les pays tropicaux, et génère inévitablement des phénomènes de surproduction et de chute des cours à l’échelle mondiale.

Parallèlement, la baisse des taxes douanières a pour effet de permettre l’introduction de denrées importées à bas prix, car produites dans de meilleures conditions dans les pays riches aux agricultures mécanisées, et bénéficiant en outre d’aides multiples. C’est particulièrement vrai pour les céréales. La plupart des États ont ainsi mené une politique d’importation à bas prix du riz qui concurrence la production nationale. Elle s’est traduite par des hausses des importations jusque au début des années 1990, la dévaluation du franc CFA limitant ensuite le mouvement.

Peut-on produire des denrées d’exportation et avec les bénéfices acheter sa nourriture ? Héritier d’une situation coloniale contraignante, le Sénégal achète sa nourriture (blé et surtout riz) sur marchés internationaux et vend son arachide. Plus récemment, la Côte d’Ivoire, à partir du milieu des années 1970, a choisi de développer la culture du cacao au détriment des cultures comme le riz, facilement achetable sur le marché international. En fait, cette politique accroît dangereusement la dépendance des États à l’égard de marchés sur lesquels ils n’ont aucune prise.

Enfin, la libéralisation est aussi vue comme une privatisation des filières encadrées. Les organismes étatiques chargés de la promotion ou de la commercialisation des différentes cultures étaient jugés par les institutions internationales lourds, onéreux, aux structures souvent opaques, ne permettant aucun véritable contrôle et entraînant des détournements de fonds, au détriment des producteurs. Dans le cas du coton, la privatisation et la restructuration de la filière depuis la fin des années 1990, certes trop récentes pour porter des jugements définitifs, ne semblent pas produire les effets escomptés. La création de plusieurs sociétés dans chaque État renchérit les coûts, amène une surcapacité d’usinage du coton (comme au

Bénin par exemple) nuisible à l'équilibre de la filière. Le système d'encadrement et d'avance des intrants n'a pas toujours été bien remplacé : or, ce système permettait aussi de financer la production vivrière. En outre, les producteurs de coton africains se retrouvent sans soutien dans un marché mondial où les grands producteurs (notamment la Chine et les États-Unis) aident leur agriculture. La crise cotonnière ne profite nullement aux cultures vivrières, qui lui étaient souvent associées. Au contraire.

A contrario, la réussite de la pomme de terre dans le Fouta Djallon a reposé sur l'interdiction momentanée des importations, le temps que les paysans puissent s'organiser et produire dans de bonnes conditions.

Les évolutions actuelles semblent ainsi montrer que la question des relations entre cultures vivrières et cultures commerciales devient secondaire par rapport aux politiques agricoles qui pèsent fortement sur les deux types de production.

## CONCLUSION

Le discours sur l'opposition cultures vivrières-cultures commerciales paraît au final, réducteur. Incontestablement, il existe des cas où les cultures d'exportation entrent en concurrence avec les cultures vivrières : là où saturation foncière et conditions naturelles sont difficiles (comme dans le Sahel), là où l'agriculture de plantation arbustive occupe tout l'espace. Dans l'ensemble cependant, les cultures vivrières sont rarement abandonnées : l'objectif premier des paysans reste la survie du groupe. Aujourd'hui, avec essor du vivrier marchand, la culture vivrière devient parfois aussi la culture commerciale.

En fait, l'analyse dualiste qui oppose cultures vivrières et cultures commerciales est sans doute à abandonner. Les fortes synergies des unes et des autres au sein de systèmes de production complexes, l'essor du vivrier marchand conduisent à complexifier la question. Mais en outre, l'évolution de ces cultures s'inscrit dans un cadre plus large : la question pour les familles paysannes est d'abord la reproduction du groupe. Dans des économies largement ouvertes, celle-ci passe par l'acquisition de revenus monétaires. De plus en plus, et dans de nombreux pays, une part non négligeable des gains réalisés vient des cultures vivrières. Mais dans bien des cas, elle vient aussi d'activités non agricoles, qui résultent des fortes relations qui existent entre villes et campagnes<sup>21</sup>.

Enfin, sur un autre plan, l'essor du vivrier marchand s'est fait souvent sans grande aide des États. Les politiques de libéralisation ne favorisent pas l'agriculture d'exportation, soumise aux contraintes d'un marché qu'elles ne maîtrisent pas, ni les cultures vivrières, soumises à la concurrence des importations souvent bradées en provenance d'Asie ou des pays du Nord. Au-delà de la question des relations cultures vivrières –cultures commerciales, c'est donc celles plus générales des politiques agricoles et des relations nord-Sud qui sont

<sup>21</sup>Chaléard-Dubresson, 1999.

posées.

### ***Indications bibliographiques***

- CHALÉARD Jean-Louis, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 1996, 661 p.
- CHALÉARD Jean-Louis, " Les mutations de l'agriculture commerciale en Afrique de l'Ouest ", in *Annales de géographie*, n° 592, déc. 1996, pp. 563-583.
- CHALÉARD Jean-Louis, " Croissance urbaine et production vivrière en Afrique subsaharienne ", in *Afrique contemporaine*, n° 185, 1er trimestre 1998, pp. 3-18.
- CHALÉARD Jean-Louis, DUBRESSON Alain (dirs), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographies de relations*, Paris, Karthala, 1999, 258 p.
- CHALÉARD Jean-Louis, MOUSTIER Paul, LEPLAIDEUR Alain, " L'approvisionnement vivrier des villes de Guinée : entre fragilité et dynamisme ", in *Autrepart*, n°23, septembre 2002, pp. 5-23
- COPANS Jean
- DUMONT René, *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, Le seuil, coll. Politique, 1961, 288 p.
- CORMIER-SALEM Marie-Christine, *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, ORSTOM, coll. Études et thèses, 992, 584 p.
- DAVID O., 1996 - L'oignon du Niger dominera-t-il longtemps les marchés d'Abidjan?, in *Grain de sel*, bulletin inter-réseaux, n° 3, pp. 10-11.
- GUYER Jane I., *An african niche economy. Farming to feed Ibadan. 1968-88*, Edinburgh, Edinburgh University Press, International African Library, 1997, 260 p.
- LERICOLLAIS A., (éd.), *Paysans sereer. Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, Paris, IRD Éditions, 1999, 668 p.
- LE ROY X., *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière: le cas de Karakpo*, ORSTOM, Abidjan, 1983, 208 p. + annexes.
- LESOURD Michel, " Dynamiques rurales et foncières dans le monde rural africain ", in LESOURD Michel (coord.), *Crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux*, Paris, Éditions du temps, 1997, pp. 41-88.
- MOUSTIER Paul et al. (éds.), *Agricultures périurbaines en Afrique subsaharienne*, Montpellier, CIRAD-CORAF, 1999, 278 p.
- PÉLISSIER P., *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Arguments, 1995, 318 p.
- POURTIER R., *Atlas de la Zone Franc en Afrique subsaharienne*, Paris, Ministère de la Coopération-La documentation française, 1995, 112 p.
- SCHILTER C., *L'agriculture urbaine à Lomé, Togo*, Paris-Genève, Karthala-IUED, 1988, 334 p.
- SCHWARTZ A., *La culture de rente "se nourrit-elle de la famine en Afrique" ? L'exemple du coton au Togo*, Lomé, Centre ORSTOM, 1986, 16 p.
- TALLET Bernard, " Colonisation et modernisation des exploitations agricoles dans l'ouest du Burkina Faso ", in HAUBERT Maxime (dir.), *Les paysans, l'État et le marché*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp.197-210.